



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 10 décembre 2013 à 19 heures, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

**A1312-236**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

**A1312-237**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
    - 7.1.2 Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption de la révision budgétaire au 18 novembre 2013
    - 7.1.3 Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption du budget 2014



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

- 7.2 Hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique
  - 7.1.4 Autorisation de signature – Entente de partenariat – Service d'appui technique du CERMIM à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.2.2 Appel d'offres n° 192 – Attribution de contrat – Transport, traitement et élimination des matières résiduelles
- 7.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
  - 7.2.1 Pacte rural – Enveloppes locales – Projets : « Une bibliothèque scolaire vivante », « Davila Leblanc, la mémoire des Îles » et « Le site de La Côte et ses bâtisseurs : développement d'une exposition historique »
  - 7.2.2 Autorisation de signature – Demandes d'aide financière – Conventions dans le cadre du rendez-vous de l'industrie de la pêche et de la mariculture du 10 décembre 2013
  - 7.2.3 Nomination d'un représentant du secteur art et culture – Conseil d'administration du CLD
  - 7.2.4 Représentation de la société civile à la CRÉ – Territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.3 Réglementation municipale
  - 7.3.1 Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014
  - 7.3.2 Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel
  - 7.3.3 Adoption du Règlement n° A-2013-11 décrétant des dépenses de 330 000 \$ pour des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 330 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses :
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

**A1312-238**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2013**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**A1312-239**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Le maire informe que le rapport du BAPE sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine a été rendu public aujourd'hui.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

### Rencontre à Québec

Le maire fait le point sur les rencontres tenues à Québec avec le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, Yves-François Blanchet, ainsi qu'avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreau, la semaine dernière. Ces rencontres lui ont permis de sensibiliser nos élus provinciaux à la problématique liée aux coûts de gestion des matières résiduelles en raison de notre insularité, à l'obtention d'un statut de MRC pour les Îles ainsi qu'à la situation d'urgence qui prévaut actuellement à la mairie et exigeant des travaux de décontamination et de réfection.

**A1312-240**

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 7 novembre au 27 novembre 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 152 921,86 \$.

**A1312-241**

### CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

**A1312-242**

### Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

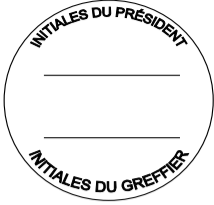
Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil d'agglomération soit établi comme suit :

Le mardi 21 janvier 2014  
Le mardi 11 février 2014  
Le mardi 11 mars 2014  
Le mardi 8 avril 2014  
Le mardi 13 mai 2014  
Le mardi 10 juin 2014  
Le mardi 8 juillet 2014  
Le mardi 19 août 2014  
Le mardi 9 septembre 2014  
Le mardi 14 octobre 2014  
Le mardi 11 novembre 2014  
Le mardi 9 décembre 2014

que les séances ordinaires se tiennent à compter de 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

**A1312-243**

### **Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption de la révision budgétaire au 18 novembre 2013**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires de 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver la révision budgétaire soumise pour approbation le 18 novembre 2013 par l'OMH dont la contribution municipale prévue est de 65 234 \$.

**A1312-244**

### **Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption du budget 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a soumis à la Société d'habitation du Québec un rapport faisant état de ses prévisions budgétaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'agglomération à titre de partenaire d'approuver ce rapport;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires 2014, telles que présentées par l'OMH, dont la contribution financière municipale prévue est de 74 608 \$, montant correspondant à 10 % du déficit à répartir.

## **HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

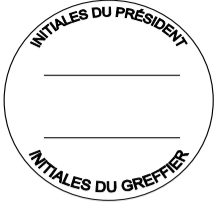
**A1312-245**

### **Autorisation de signature – Entente de partenariat – Service d'appui technique du CERMIM à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération est liée au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) par le biais d'une entente de partenariat intervenue avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine depuis 2004;

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM a développé une expertise dans plusieurs domaines dont :

- L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies 3RV;
- Écoconception de produits et services;
- Préparation de certificats d'autorisation;
- Veille technologique en gestion et valorisation des matières résiduelles;
- Préparation de demandes de subvention;
- Accès à des compétences scientifiques et industrielles particulières;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre ce partenariat et de conclure avec le CERMIM une entente visant à assurer à la Municipalité un service d'appui technique et d'expert-conseil, et ce, pour une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une entente de partenariat à cet effet avec le CERMIM.

A1312-246

### **Appel d'offres n° 192 – Attribution de contrat – Transport, traitement et élimination des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres relativement au transport, au traitement et à l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE seule la soumission de la Société de développement durable d'Arthabaska inc. exerçant ses activités sous le nom de *Gesterra* a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Gesterra* est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE *Gesterra* reconnaît qu'elle est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats prévues à la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à un contrat de service conclu avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et donc, que ce type de contrat peut être conclu de gré à gré par les parties;

CONSIDÉRANT QUE malgré qu'une erreur se soit glissée dans le formulaire de soumission quant au nombre de voyages, *Gesterra* accepte de maintenir les prix unitaires soumis par voyage annuellement pour le transport des ordures ménagères, après avoir été informée que la quantité approximative qui aurait dû apparaître au devis est de 176 voyages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retenir les services de *Gesterra*, en lui accordant le contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles, pour une durée de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'accorder un contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra) conformément aux prix soumis à l'annexe 5 du devis, et ce, pour une durée de 5 ans;

d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, à signer avec la Société de développement durable d'Arthabaska inc. le contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société de développement durable d'Arthabaska inc.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

A1312-247

#### **Pacte rural – Enveloppes locales – Projets : « Une bibliothèque scolaire vivante », « Davila Leblanc, la mémoire des Îles » et « Le site de La Côte et ses bâtisseurs : développement d'une exposition historique »**

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier pour la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives soumises s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu/total projet
Village de Havre-aux-Maisons	École centrale de Havre-aux-Maisons	Une bibliothèque scolaire vivante	15 000 \$/projet de 21 640 \$
Village de L'Étang-du-Nord	Centre d'archives régional des Îles	Davila Leblanc, la mémoire des Îles	12 000 \$/projet de 50 700 \$
Village de L'Étang-du-Nord	Corporation de développement portuaire de l'Anse de l'Étang-du-Nord	Le site de La Côte et ses bâtisseurs : développement d'une exposition historique	10 549 \$/projet de 15 866 \$



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

**A1312-248**

### **Autorisation de signature – Demandes d'aide financière – Conventions dans le cadre du rendez-vous de l'industrie de la pêche et de la mariculture du 10 décembre 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume le leadership des travaux de la Table pêche et mariculture;

CONSIDÉRANT la tenue le 10 décembre, du rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé au nom de la Table pêche et mariculture plusieurs demandes d'aide financière pour soutenir l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, à signer tous les documents et conventions inhérents aux différentes demandes d'aide financière déposées dans le cadre de l'organisation du rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture.

**A1312-249**

### **Nomination d'un représentant du secteur art et culture – Conseil d'administration du CLD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit procéder à la nomination d'un ou d'une représentante du secteur art et culture pour siéger au sein du conseil d'administration du CLD des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

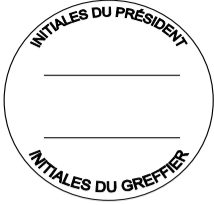
d'entériner la recommandation du conseil d'administration d'Arrimage à l'effet de désigner sa directrice, Marie Aubin, comme déléguée au conseil d'administration du CLD pour une durée d'un an.

**A1312-250**

### **Représentation de la société civile à la CRÉ – Territoire des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la régie interne de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) les représentants de la société civile doivent être désignés par les membres élus municipaux siégeant au conseil d'administration de la CRÉGÎM;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine de désigner son représentant pour une période de deux ans;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que la candidature de monsieur Arthur Miousse soit recommandée à la CRÉGÎM comme représentant de la société civile pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**A1312-251**

#### **Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014**

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014.

**A1312-252**

#### **Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel**

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel.

**A1312-253**

#### **Adoption du Règlement n<sup>o</sup> A-2013-11 décrétant des dépenses de 330 000 \$ pour des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 330 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a reçu en date du 8 novembre 2013 un avis de la Commission en santé et sécurité du travail (CSST) ordonnant la fermeture d'une partie des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du sous-sol de la mairie accompagné des mesures correctives à prendre;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité agissant également comme président du conseil d'agglomération a décrété des travaux d'urgence aux fins de la relocalisation du personnel et du nettoyage des lieux contaminés;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux comme exigés par la CSST;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 19 novembre 2013;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la présente séance;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n° A-2013-11 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

### **Article 1** Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement décrétant des dépenses de 330 000 \$ pour des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 330 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »

### **Article 2** Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses de 330 000 \$ relatives aux travaux urgents de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie, le tout suivant l'estimation préparée par Jean A. Hubert, ingénieur municipal, en date du 6 décembre 2013, incluse à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **Article 3** Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 330 000 \$, cette somme étant remboursable sur une période de 10 ans.

### **Article 4** Remboursement de l'emprunt

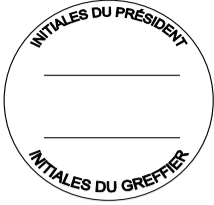
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de l'Agglomération, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **Article 5** Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **Article 6** Appropriation des deniers d'autres sources

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie de la dépense prévue au présent règlement.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

### Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**A1312-254**

### AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**A1312-255**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Tri des matières résiduelles – Immeubles locatifs – Responsabilité relevant du locataire ou du propriétaire si une amende est imposée
- ❖ Travaux de décontamination à la mairie
- ❖ Pacte rural – Solde de 2013 pour chacun des villages et budget 2014-2015
- ❖ Dépôt du rapport du BAPE – Demande est faite pour que l'Agglomération exerce des pressions auprès du gouvernement afin que la réglementation relative à la protection des nappes phréatiques soit adaptée à la réalité du milieu
- ❖ Compensation pour la collecte sélective de Recyc-Québec

**A1312-256**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 4, sur une proposition de Gaétan Richard, appuyée par Léon Déraspe, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier